Massothérapeute

Par aline1989

Bonjour,
Je suis Infirmière de formation et me suis installée à mon compte en tant que Praticienne bien-être.
Connaissant le désert législatif français autour du terme "massothérapeute", j'aimerai avoir votre avis sur ma légitimité à employer ce terme étant donné que je dispose d'un Diplôme d'Etat dans la santé.

Par vivi2501

bonjour,

""
Quel diplôme pour être massothérapeute ?

Pour devenir masseuse bien-être, aucun diplôme n'est nécessaire. On recommande tout de même fortement de suivre une formation de masseuse assurant un nombre minimal d'heures d'enseignement. La formation permet alors d'obtenir un certificat reconnu par l'État et ainsi d'exercer un métier désormais inscrit au RNCP.

""

""
Les titres RNCP sont des diplômes enregistrés au Répertoire National des Certifications Professionnelles. Ils sont recensés par la CNCP, commission nationale sous l'autorité du ministère du Travail.

"

Par aline1989

Bonjour vivi2501,
Merci pour la réponse.
J'ai vu cette formation, la reconnaissance RNCP est pour le titre de « praticien en massage bien-être » et non pour un titre de massothérapeute. Ma question reste en suspens?

Par isernon

bonjour,

comme aucun diplôme n'est exigé pour être massothérapeute titre qui n'existe pas en France, que vous ayez un diplôme d'état d'infirmière n'est pas nécessaire.

êtes-vous toujours inscrit à l'ordre des infirmiers ?
sinon, vous ne pouvez plus exercer d'actes infirmiers sur le sol national

salutations

Par vivi2501

A contacter,
""

[url=https://www.ffmtr.fr/]https://www.ffmtr.fr/[/url]

plus un autre contact une cons?ur

06 22 99 33 56

"

merci de ne pas supprimer ce contact car pour l'instant personne n'a su répondre à la question initiale

---
Par isernon

il me semble que la réponse a été donnée, le diplôme d'état d'infirmière est totalement indépendant de l'exercice de la massothérapie qui ne requiert aucun diplôme, surtout si aline 1989 n'est plus inscrit au conseil de l'ordre des infirmiers ce qui lui interdit d'accomplir tout acte infirmier sur le sol national.

Par vivi2501

"j'aimerai avoir votre avis sur ma légitimité à employer ce terme étant donné que je dispose d'un Diplôme d'Etat dans la santé

"
elle ne souhaite plus exercer son métier d'infirmière

Par aline1989

Merci pour vos réponses.

Par vivi2501

sur internet, j'ai trouvé un article (francebleue) sur une massothérapeute qui s'appelle G.... Le C..... Elle est diplômée d'une école canadienne, elle a ouvert son propre centre de formation à Aix les Bains en 2010. Vous pourriez la contacter si besoin